

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24.04.03 Convocation du 17.04.2003

Compte rendu affiché le 28 Avril 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Valérie GLATARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Cession de la Cure -**

**Acquisition Salle Ste Elisabeth**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	21
votants	28

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes DURAND, PERRIN, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

M. OLLIVIER par M. CHATUT - Mlle VEYRIER par Mme BOUHEY - Mme BROSSARD par Mme WYMAN - Mme ZUILI par Mme GUERIN - Mme DESVIGNES par Mme GLATARD - M. MACHURAT par M. BELLOT - Mlle MILLET par Mme LABASOR.

**Absents représentés :**

**Absent excusé :** M. FERNANDES.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur le principe d'un échange de biens immobiliers entre la paroisse et la commune.

Il rappelle que le principe en est le suivant : la ville cède le presbytère dont elle n'a pas usage et acquiert le tènement immobilier qui comprend la salle Ste Elisabeth, rue Curie. Les cessions se feront au prix fixé par le Service des Domaines, dont une nouvelle estimation a eu lieu le 5 mai 2003.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire qui comprend 3 phases :

- 1) La vente du presbytère
- 2) L'acquisition de la salle Ste Elisabeth
- 3) Le règlement à la paroisse par la commune de la différence (prévu au BP).

Les montants estimés des transactions sont les suivants :

- ◆ Vente par la commune : **246 967 Euros**
- ◆ Achat par la commune : **338 437 Euros**
- ◆ Ecart entre les deux biens : **91 470 Euros**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Budget Primitif 2003,
- Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un bâtiment situé sur un tènement en centre ville,
- Considérant les discussions engagées avec l'Association paroissiale en vue de la réalisation d'un échange de propriété,
- Vu les avis du Service des Domaines en date du 18.10.2001,
- Décide de céder à l'Association paroissiale dénommée "**Association de la Place Curie**" l'immeuble à usage de presbytère situé **Rue Gacon** et cadastré **AB 169** pour un prix de **246.967 Euros** conforme à l'estimation du Service des Domaines,

- Décide d'acquérir auprès de l'Association paroissiale dénommée "**Association de la Place Curie**" l'immeuble dit "**Salle Sainte-Elisabeth**", ses dépendances et le terrain le jouxtant situé **rue Curie** et cadastré **AB 590-591** pour un prix de **338 437 Euros** , conforme à l'estimation du Service des Domaines,
- Note la différence de valeur des deux biens égale à **91 470 Euros**,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire, notamment les actes notariés de cession et d'acquisition,
- Précise que la vente par la commune est prévue à l'article 775 du budget communal,
- Précise que l'achat par la commune est prévue à l'article 2138 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 24 Avril 2003

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire :  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 16 juin 2003  
- de la publication le 17 juin 2003  
- Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 16 juin 2003